



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Inondations

Que faire?



Connaissez les risques



Préparez un plan



Ayez une trousse



Canada

VOTRE FAMILLE
EST-ELLE PRÊTE?

NOS PARTENAIRES

La présente publication a été produite par Sécurité publique Canada, en collaboration avec l'Ambulance Saint-Jean, la Croix-Rouge canadienne, Ressources naturelles Canada (RNCan) et la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL).

Scannez ce code à l'aide de votre téléphone mobile pour visiter **www.Preparez-vous.ca**.



Cette brochure est également offerte dans divers formats (audio, braille, gros caractères et texte électronique). Pour commander, composez le 1-800-O-Canada (1-800-622-6232);
ATS : 1-800-926-9105.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada 2011

N° de catalogue : PS48-9/1-2011F-PDF

ISBN : 978-1-100-95800-2

Imprimé au Canada

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
ÉTAPE 1 : CONNAÎTRE LES RISQUES ET SE PRÉPARER	3
Avant une inondation	3
Pendant une inondation	4
Après une inondation	6
ÉTAPE 2 : PRÉPARER UN PLAN D'URGENCE	8
ÉTAPE 3 : AVOIR UNE TROUSSE D'URGENCE	9
RESSOURCES	11
Ressources nationales	11
Ressources à l'échelon provincial-territorial	12

INTRODUCTION

Les inondations sont le danger naturel qui survient le plus fréquemment au Canada, et elles sont les plus coûteuses en ce qui a trait aux dommages matériels. Les inondations peuvent survenir dans toutes les régions, rurales ou urbaines. Jusqu'à maintenant, des centaines de milliers de Canadiens ont été affectés par des inondations. Elles peuvent se produire à tout moment de l'année et sont le plus souvent causées par une pluie torrentielle, une fonte rapide d'un manteau neigeux épais, des embâcles ou, plus rarement, par la défectuosité d'un barrage naturel ou construit par l'homme.

Toutes les rivières canadiennes inondent la terre à un moment donné. La possibilité d'inondation est particulièrement élevée dans les terres basses inondables qui sont défrichées.

Une crue soudaine, qui laisse très peu de temps pour avertir la population, peut-être causée par des ouragans, des tempêtes violentes, des tsunamis ou la rupture de barrages.

Bien que tous les ordres du gouvernement s'efforcent d'atténuer les répercussions des inondations, les particuliers jouent également un rôle important. Nous sommes tous responsables de protéger nos foyers et nos familles.



En planifiant à l'avance et en prenant des mesures pratiques pour se préparer, vous pouvez faire votre part pour atténuer les répercussions des inondations. Cette publication porte sur les trois étapes de base à suivre pour se préparer à des inondations :

1. Savoir quoi faire avant, pendant et après une inondation.
2. Préparer un **plan** d'urgence pour votre famille, pour que chacun sache quoi faire et où aller si vous devez quitter la maison.
3. Avoir une **trousse** d'urgence pour que vous et votre famille soyez autonomes pour au moins 72 heures pendant une inondation.

Le fait de vous préparer à une inondation vous préparera également pour plusieurs autres types de situations d'urgence. Après avoir lu cette brochure, conservez-la dans un endroit facile d'accès, par exemple dans votre trousse d'urgence.





ÉTAPE 1 : CONNAÎTRE LES RISQUES ET SE PRÉPARER

Pour vous préparer à une inondation, vous devez connaître les risques propres à votre collectivité et à votre région. À cet égard, consultez la rubrique « Connaître les risques » sur le site Preparez-vous.ca.



Avant une inondation

Pour réduire la probabilité de dégâts causés par une inondation

- Calfeutrez le pourtour des fenêtres du sous-sol et le bas des portes du rez-de-chaussée.
- Assurez-vous que les descentes pluviales rejettent l'eau à une distance suffisante de la maison pour qu'elle s'écoule dans la direction opposée à celle-ci.
- Vous pourriez également installer dans votre sous-sol une pompe de puisard et des drains de plancher à clapet antiretour.
- N'entreposez pas vos documents importants au sous-sol. Conservez-les sur les étages supérieurs, ce qui les prémunira contre les inondations.

Si on s'attend à ce qu'une inondation se produise

- Fermez les appareils de chauffage du sous-sol ainsi que le robinet de gaz à l'extérieur de la maison.
- Prenez des précautions particulières pour protéger les appareils de chauffage à l'électricité, au gaz naturel ou au propane.
- Si vous disposez d'assez de temps, communiquez avec votre fournisseur d'électricité ou de gaz pour obtenir des instructions sur la façon de procéder.

- Ne coupez l'alimentation en électricité que si la zone autour de la boîte à fusibles est complètement sèche. Lorsque vous coupez l'alimentation, tenez-vous à l'écart de la boîte à fusibles et tournez votre visage pour ne pas y faire face directement. Ayez une lampe de poche avec vous.

Si une inondation est imminente

- Déplacez les meubles, les appareils électriques et les autres biens au-dessus du niveau du sol.
- Placez en lieu sûr les substances toxiques comme les pesticides et les insecticides, afin de prévenir la pollution de la zone inondée.
- Enlevez les cuvettes des toilettes et bouchez le tuyau d'évacuation ainsi que le drain au sous-sol au moyen de bouchons de bois.
- Séparez le raccord des gouttières, si celui-ci est lié à l'égout de la maison.
- Les sacs de sable ou des barrières de polyéthylène peuvent être un excellent moyen d'empêcher l'eau d'entrer dans la maison. Suivez les instructions que vous donnent les responsables locaux des opérations d'urgence.
- Ne tenter pas de couper l'alimentation en électricité s'il y a de l'eau à proximité. Le contact de l'eau avec des fils électriques peut avoir des conséquences mortelles. Quittez votre maison immédiatement et n'y retournez pas jusqu'à ce que les autorités civiles vous disent qu'il n'y a plus de danger.



Pendant une inondation

- Écoutez la radio pour savoir quelles régions sont touchées et quelles routes sont sécuritaires, ainsi que pour savoir où vous rendre et quoi faire si l'équipe d'urgence locale vous demande de quitter votre foyer.

- Gardez votre trousse d'urgence à portée de main, dans un contenant portable comme un sac de voyage, un sac à dos ou une valise à roulettes.

Si vous devez évacuer

- Quittez votre maison lorsque les responsables locaux des opérations d'urgence le conseillent. Le fait d'ignorer ce conseil pourrait mettre en danger votre sécurité et celle de votre famille, ainsi que la sécurité des gens qui pourraient éventuellement devoir venir vous sauver.
- Apportez avec vous votre trousse d'urgence.
- Empruntez les routes désignées par les responsables. Ne prenez pas de raccourcis, car ils pourraient vous mener à des endroits bloqués ou dangereux.
- Prenez les dispositions nécessaires pour vos animaux de compagnie.
- Si vous avez le temps, laissez une note disant à quel moment vous êtes parti et où. Si vous avez une boîte aux lettres, laissez-y la note.

Ne traversez jamais une zone inondée

- Si vous êtes à pied, ne traversez jamais une zone inondée. Le courant pourrait vous emporter.
- Si vous êtes en voiture, ne circulez pas dans les eaux d'inondation ni dans les passages inférieurs. L'eau peut être plus profonde qu'il n'y paraît, et vous pourriez rester pris ou votre véhicule pourrait être emporté par un courant fort.
- Évitez en outre de traverser un pont si l'eau est haute et le courant très fort.
- Si vous êtes pris dans un secteur où l'eau monte très vite et que votre voiture tombe en panne, abandonnez-la. Sauvez-vous ainsi que vos passagers.



Après une inondation

Regagner votre maison

- Ne retournez pas chez vous jusqu'à ce que les autorités civiles vous disent qu'il n'y a plus de danger.
- Si l'alimentation en électricité n'a pas été coupée avant l'inondation, n'entrez pas dans votre demeure jusqu'à ce qu'un électricien qualifié ait déterminé qu'il n'y a plus de danger.
- Soyez prudent lorsque vous revenez à la maison après une inondation.
- Les appareils qui ont été mouillés lors de l'inondation risquent de créer un choc électrique ou un feu lorsqu'ils seront mis en marche. N'utilisez aucun appareil électrique, de chauffage, de pression ou de système d'égout jusqu'à ce qu'un électricien qualifié les ait nettoyés, séchés et inspectés.
- Le panneau d'alimentation en électricité doit être nettoyé, séché et testé par un électricien qualifié afin de vous assurer qu'il est sécuritaire.
- Selon où vous vivez, celui qui est chargé des inspections au niveau municipal ou provincial est responsable des permissions requises auprès des compagnies d'électricités en ce qui a trait à la réalimentation en électricité de votre maison.

Intégrité structurale

- Assurez-vous de l'intégrité structurale de votre demeure.
- Portez attention à tout affaissement ou déformation des murs ou des planchers.
- Attention aux trous dans le plancher, aux éclats de verre et autres débris dangereux.

Eau

- Les eaux de crue peuvent être grandement contaminées par des eaux d'égout et d'autres substances polluantes. Elles peuvent provoquer des maladies et des infections.
- Si la couleur, l'odeur ou le goût de l'eau que vous consommez laissent croire qu'elle est contaminée, ne la consommez pas.
- Les articles ménagers endommagés par l'inondation devront être jetés conformément aux règlements en vigueur dans votre localité.

Documentation

- Entreposez tous les documents de valeur qui ont été touchés dans un congélateur jusqu'à ce que vous en ayez besoin (après le nettoyage, communiquez avec votre avocat pour déterminer si les documents touchés par l'inondation doivent être conservés ou s'il suffit de conserver les renseignements qu'ils contiennent).
- Si possible, documentez les dommages causés par l'inondation avec un appareil photo ou une caméra vidéo.
- Le total des dommages à votre propriété doit être communiqué sans tarder à votre agent d'assurances et à votre municipalité.



ÉTAPE 2 : PRÉPARER UN PLAN D'URGENCE

Tous les foyers canadiens devraient avoir un plan d'urgence. Ce plan vous aidera, votre famille et vous, à savoir quoi faire en cas d'une urgence. N'oubliez pas que vous ne serez peut-être pas ensemble si une inondation ou une autre urgence survient.

Commencez par discuter de ce qui pourrait arriver et de ce que vous devriez faire à la maison, à l'école ou au travail si une urgence survenait. Préparez une liste de ce qui doit être fait à l'avance. Rangez les documents importants de votre famille, comme les actes de naissance, les passeports, les testaments, les documents financiers, les polices d'assurance, etc., dans des contenants imperméables à l'eau. Désignez une personne qui vit à l'extérieur de votre région avec qui vous communiquerez en cas d'urgence.

Mettez votre plan par écrit et mettez-le en pratique avec toute la famille au moins une fois par année. Assurez-vous que chaque membre de la famille en a une copie à la portée de la main.

Pour plus de renseignements sur la façon de dresser un plan d'urgence, veuillez composer le 1-800-O-Canada ou consulter le site **www.Preparez-vous.ca** pour télécharger ou remplir un plan d'urgence en ligne.



ÉTAPE 3 : AVOIR UNE TROUSSE D'URGENCE

En situation d'urgence, vous aurez besoin de certains articles de base. Vous devrez peut-être vous débrouiller sans électricité ni eau courante. Soyez prêt à être autonome pendant au moins 72 heures.

Vous avez possiblement déjà certains des articles nécessaires, entre autres, une lampe de poche, une radio à piles, de la nourriture et de l'eau. Ce qui compte, c'est que ces articles soient bien ordonnés et faciles à trouver. Seriez-vous capable de trouver votre lampe de poche dans le noir?

Veillez à ce que votre trousse soit facile à transporter (dans un sac à dos, un sac de voyage ou une valise sur roulettes), et mettez-la dans un endroit facile d'accès, comme la penderie de l'entrée. Assurez-vous que tous les membres de votre famille savent où elle se trouve.

Trousse d'urgence de base

- Eau — au moins deux litres d'eau par personne et par jour. Utilisez des petites bouteilles qui seront plus faciles à transporter en cas d'ordre d'évacuation.
- Aliments non périssables comme de la nourriture en conserve, des barres énergétiques et des aliments déshydratés (n'oubliez pas de remplacer les aliments et l'eau une fois l'an).
- Ouvre-boîte manuel.
- Lampe de poche à manivelle ou à piles (et piles de rechange).
- Radio à manivelle ou à piles (et piles de rechange).
- Trousse de premiers soins.



- Articles particuliers comme des médicaments d'ordonnance, de la préparation pour nourrissons ou de l'équipement pour les personnes ayant des besoins particuliers.
- Clés additionnelles de la voiture et la maison.
- Argent comptant en petites coupures, par exemple des billets de 10 \$ et de la monnaie pour les téléphones payants.
- Une copie de votre plan d'urgence et les coordonnées des personnes à contacter.

Vous pouvez aussi acheter la trousse d'urgence préemballée de la Croix-Rouge canadienne en visitant le site **www.croixrouge.ca**. Consultez le site **www.Preparez-vous.ca** ou téléphonez au 1-800-O-Canada pour obtenir une liste d'articles supplémentaires pour les trousse d'urgence, dont une trousse d'urgence pour la voiture.

RESSOURCES



Ressources nationales

Autres publications de **Sécurité publique Canada** :

- Pannes de courant : que faire?
- Préparation d'urgence pour les animaux de ferme
- Tempêtes violentes : que faire?
- Tremblements de terre : que faire?
- Votre guide de préparation à une urgence
- Guide de préparation aux urgences à l'intention des personnes ayant une incapacité ou des besoins particuliers

Pour commander des publications ou pour obtenir plus de renseignements concernant les préparatifs d'urgence, veuillez consulter le site **www.Preparez-vous.ca** ou suivez-nous sur Twitter **@Preparez_Vous**.

Société canadienne d'hypothèques et de logement —
1-800-668-2642 ou **www.schl.gc.ca**

Croix-Rouge canadienne — **www.croixrouge.ca**

Ressources naturelles Canada — **www.rncan-nrcan.gc.ca**

Ambulance Saint-Jean — **www.sja.ca**



Ressources à l'échelon provincial-territorial

Pour obtenir des renseignements sur la préparation à une situation d'urgence à l'échelon régional ou local, communiquez avec votre organisation de gestion des urgences (OGU) :

Alberta

Alberta Emergency Management Agency

Téléphone : 780-422-9000/Sans frais : 310-0000

www.aema.alberta.ca (site en anglais seulement)

Colombie-Britannique

Programme provincial de gestion des urgences
de la Colombie-Britannique

Téléphone : 250-952-4913

Numéro d'urgence : 1-800-663-3456 (sans frais)

www.pep.bc.ca (site en anglais seulement)

Île-du-Prince-Édouard

Organisation des mesures d'urgence de l'Île-du-Prince-Édouard

Téléphone : 902-894-0385/Après les heures de bureau :

902-892-9365

www.peipublicsafety.ca (site en anglais seulement)

Manitoba

Organisation des mesures d'urgence du Manitoba

Téléphone : 204-945-4772/Sans frais : 1-888-267-8298

www.manitobaemo.ca (site en anglais seulement)

Nouveau-Brunswick

Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick

Téléphone : 506-453-2133/Sans frais (24/7) : 1-800-561-4034

www.gnb.ca/cnb/emo-omu

Nouvelle-Écosse

Bureau de gestion des urgences de la Nouvelle-Écosse
Téléphone (24h) : 1-866-424-5620 (sans frais)
www.gov.ns.ca/emo (site en anglais seulement)

Nunavut

Nunavut Emergency Management

Téléphone : 867-975-5403/Numéro d'urgence à composer
en tout temps : 1-800-693-1666
cgs.gov.nu.ca/en/nunavut-emergency-management
(site en anglais seulement)

Ontario

Gestion des situations d'urgence Ontario
Téléphone : 416-314-3723/Sans frais (24 heures) : 1-877-314-3723
www.ontario.ca/gdu

Québec

Ministère de la Sécurité publique – Québec
Téléphone : Sans frais : 1-866-644-6826
Information générale (Services Québec) : 1-877-644-4545
www.securitepublique.gouv.qc.ca

Saskatchewan

Saskatchewan Emergency Management Organization

Téléphone : 306-787-9563
www.cps.gov.sk.ca/SaskEMO (site en anglais seulement)

Terre-Neuve-et-Labrador

Newfoundland and Labrador Fire and Emergency Services

Téléphone : 709-729-3703
www.ma.gov.nl.ca/ma/fes (site en anglais seulement)

Territoires du Nord-Ouest

Organisation des mesures d'urgence des Territoires
du Nord-Ouest

Téléphone : 867-873-7538

Numéro d'urgence (24 heures): 867-920-2303

www.maca.gov.nt.ca/emergency_management/index.htm
(site en anglais seulement)

Yukon

Yukon Emergency Measures Organization

Téléphone : 867-667-5220/Sans frais (au Yukon) : 1-800-661-0408

www.community.gov.yk.ca/emo (site en anglais seulement)



**VOTRE FAMILLE
EST-ELLE PRÊTE?**

www.Preparez-vous.ca